

REPUBLIQUE DU NIGER



CABINET DU PREMIER MINISTRE

**Plan de développement des Technologies de
l'Information et de la Communication
au Niger**

Ou

PLAN NICI du Niger

Préparé par le cabinet du Premier Ministre

Avec l'appui de la

**Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
(CEA)**

Et du

**Programme des Nations Unies pour le Développement
(PNUD)**

Juin 2005

Ce plan a été élaboré par le Comité National de Suivi du plan NICI étendu à d'autres acteurs nigériens :

- sous la coordination de monsieur **Massani Koroney**, Coordonnateur du Centre de Coordination de l'Informatique et des Nouvelles Technologies (CCINT) et Coordonnateur du Comité National de Suivi
- avec l'appui technique de monsieur **Abdoulaye Ndiaye**, Expert de la CEA et Consultant du processus du plan NICI au Niger

SOMMAIRE

I. Contexte	4
II. Méthodologie	5
III. Résultats de l'état des lieux	8
IV. Vision	12
V. Axes stratégiques	12
VI. Plan d'action	14
AXE 1 : Développement des Infrastructures	15
AXE 2 : NTIC & SRP	18
AXE 3 : Renforcement des Capacités	23
AXE 4 : Développement de contenus	25
AXE 5 : Cadre juridique et réglementaire	28
AXE 6 : e-gouvernement	31

I. Contexte

Le Niger est classé parmi les pays les plus pauvres en matière d'indices du développement humain. Le niveau de pauvreté se caractérise par un très faible taux de scolarisation, une forte croissance démographique, un faible taux de couverture sanitaire, etc.

Selon un classement récent de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), le Niger est l'un des pays qui connaît le plus faible taux de pénétration des technologies de l'information et de la communication au monde.

Face à ces défis, le gouvernement de la République du Niger a sollicité l'appui de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et d'autres partenaires au développement pour l'élaboration d'un plan concerté et coordonné de développement des NTIC.

Telle est l'économie des plans NICI (plan national de développement des infrastructures de l'information et de la Communication) que la CEA a conçus, à la demande des gouvernements africains, en vue d'aider les pays qui le souhaitent à élaborer une véritable stratégie de développement des NTIC basée sur une vision, sur les priorités nationales et s'appuyant sur un plan d'action à moyen terme.

Conformément à sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) qui est devenue le cadre unique de référence en matière de politique de développement, le gouvernement de la République du Niger vise, à travers ce plan, à donner à la majorité des nigériens qui vivent en deçà du seuil de pauvreté une possibilité d'accéder plus facilement aux services sociaux de base.

Ce plan NICI qui s'intègre parfaitement dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, vise essentiellement à lever toutes les contraintes qui inhibent l'accès aux NTIC et à mettre en place un environnement approprié pour un développement soutenu des technologies de l'information et de la communication.

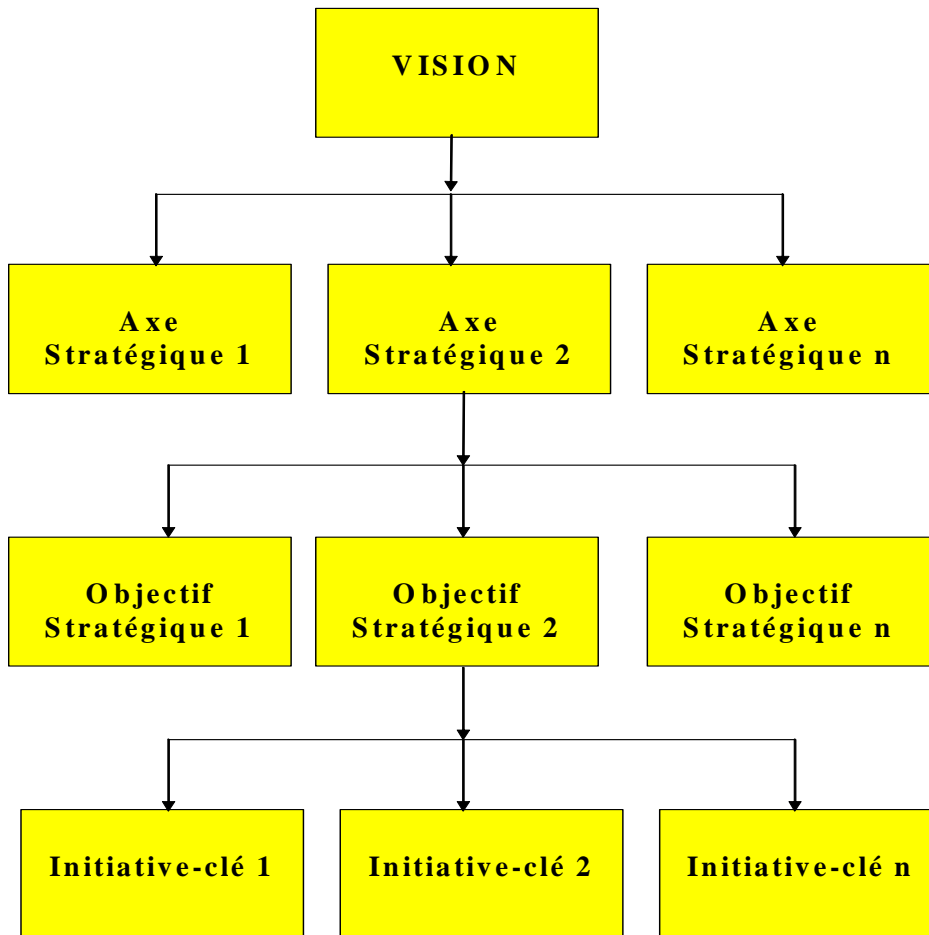
II. Méthodologie

La méthode utilisée tout au long du processus d'élaboration du plan est basée sur une participation active des acteurs publics, privés et de la société civile. Les étapes-clés de l'élaboration du plan ont été les suivantes :

- **Etape 1** : Création d'un Comité national de Suivi du plan NICI : le décret qui a créé ce comité traduit une volonté de mobilisation et d'implication effective de tous les acteurs dans le processus d'élaboration du plan. Fort de 40 membres, ce comité comprend des représentants des principales institutions publiques (Présidence de la République, Assemblée Nationale, Cabinet du Premier Ministre, Ministères et leurs démembrements), privées (opérateurs de télécommunication, prestataires de services informatiques et Internet, structures de formation, etc.), de la société civile (associations de jeunes, de femmes, etc.) et des médias de l'audiovisuel et de la presse (publics et privés). Les partenaires au développement ont été régulièrement invités à participer aux travaux du comité comme observateurs.
- **Etape 2** : Coordination par le Cabinet du Premier Ministre CCINT : le Cabinet du Premier Ministre, maître d'œuvre du plan NICI, a chargé le Centre de coordination de l'informatique et des Nouvelles Technologies (CCINT) de coordonner les travaux du comité. L'une des missions du CCINT est de coordonner les activités NTIC au sein de l'administration en appuyant de manière transversale, toutes les structures gouvernementales. Le plan NICI constitue un outil fédérateur et privilégié de mise en œuvre de la stratégie de développement des NTIC au Niger.
- **Etape 3** : Enquête nationale : faire un état des lieux fidèle et aussi complet que possible fut l'une des priorités du gouvernement. Le Comité National de Suivi entreprit de réaliser cette tâche dès sa création. Avec l'appui de la CEA, le comité suivit toutes les étapes qui conduisent à une enquête de haute qualité, à savoir : l'échantillonnage, l'élaboration d'un questionnaire testé, la formation des enquêteurs et la collecte des données. L'expert de la CEA, rompu aux techniques d'enquêtes, se chargea de la saisie, du traitement et de l'analyse des données, ainsi que de la rédaction du rapport.
- **Etape 4** : Etudes sectorielles : parallèlement à l'enquête, deux études furent menées sur le cadre juridique et réglementaire en matière de NTIC d'une part et d'autre part sur le système éducatif et de formation professionnelle en NTIC. La première étude a permis de déceler des redondances dans les attributions de différentes institutions qui interviennent de façon directe ou indirecte dans le secteur des NTIC

(Ministère de la Communication et ses services rattachés, l'Autorité de Régulation Multisectorielle, le CCINT, la Direction de l'Informatique, etc.). Cette étude a également mis en évidence le vide juridique causé par l'avènement des NTIC (signature électronique, cybercriminalité, cryptologie, protection de la vie privée, etc.). La seconde étude a permis de faire un état des lieux assez précis sur l'offre de formation en matière de NTIC au Niger (institutions, programmes, compétences, profil des sortants, etc.).

- **Etape 5 : Collecte de données secondaires** : des études, rapports et documents officiels du gouvernement et des partenaires au développement ont été collectés et analysés. On peut citer entre autres le document de Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD) et les documents relatifs au secteur de l'audiovisuel notamment les radios de proximité et les radios rurales. Les principales conclusions et recommandations de ces documents ont été prises en compte dans le plan.
- **Etape 6 : Recensement des projets NTIC** : pour mieux tenir compte de l'existant, un recensement exhaustif des projets NTIC en cours ainsi que des besoins a été effectué dans toute l'administration nigérienne. Les résultats du recensement seront pris en compte dans la phase de mise en œuvre du plan.
- **Etape 7 : Atelier national** : cet atelier qui a été ouvert par le Premier Ministre du Niger en présence des membres du gouvernement, du corps diplomatique accrédité au Niger et des partenaires au développement, a duré trois jours pendant lesquels les résultats de l'enquête et des études sectorielles ont été présentés et validés par l'ensemble des participants. Cet atelier a vu la participation, en plus des membres du Comité de Suivi, de parlementaires, de représentants d'autres ministères techniques et de partenaires au développement tel que le programme Leland. A l'issue de l'atelier, une vision partagée dans le domaine des NTIC fut adoptée. Des commissions se sont réunies autour des six axes stratégiques permettant de réaliser la vision. Chaque axe stratégique a été décliné en objectifs stratégiques et des initiatives-clés ont été identifiées pour chaque objectif stratégique, avec le délai de réalisation et les principaux acteurs qui seront impliqués dans la réalisation de l'initiative-clé. Le schéma suivant indique le processus d'élaboration du plan.



Chaque initiative-clé fera l'objet d'un programme avec ses résultats attendus, ses échéanciers, ses indicateurs de performances, ses acteurs et son budget. Cette tâche interviendra dans l'étape de formulation des requêtes de financement.

- **Etape 8 : Validation par le gouvernement** : cette étape est essentielle car elle officialise le plan et permet au gouvernement, après son adoption, d'en faire une large diffusion auprès des partenaires au développement. Il est donc urgent que cette étape soit réalisée dans les plus brefs délais pour ne pas bloquer la suite du processus. Cette validation peut se faire à travers un atelier gouvernemental de haut niveau d'une journée, sous la présidence effective du Premier Ministre, Chef du gouvernement, avec la participation de tous les membres du gouvernement.
- **Etape 9 : Table ronde des bailleurs de fonds** : il s'agit dans cette étape d'organiser une journée de rencontre entre les plus hautes autorités du Niger et les partenaires au développement au cours de laquelle le plan sera présenté et discuté afin que ces derniers indiquent les volets qu'ils seraient susceptibles d'appuyer en fonction

de leur politique et de leurs sensibilités respectives. Cette étape permet une meilleure coordination des appuis des bailleurs de fonds et une meilleure allocation des ressources par l'élimination des duplications.

- **Etape 10 : Formulation des requêtes de financement** : une fois que les intentions des partenaires au développement auront été recueillies, le gouvernement du Niger lancera, pour chaque initiative-clé, un processus de consultation des acteurs concernés en vue de préparer les requêtes de financement. Ces requêtes respecteront les procédures et les formats requis par chaque bailleur de fonds. Mais les éléments suivants se retrouvent dans pratiquement tous les schémas de financement :
 - Chaque initiative-clé est considérée comme un programme et doit de ce fait être reformulée sous forme d'objectifs stratégiques
 - Chaque objectif stratégique devra conduire à un ou plusieurs résultats grâce à des activités
 - Des indicateurs de performance seront définis pour chaque résultat
 - Un échéancier sera défini pour chaque résultat attendu
 - Des acteurs dont l'intervention concourt à la réalisation des résultats seront identifiés
 - Une estimation du coût de chaque activité sera donnée
 - Des facteurs de risque qui pourraient contrecarrer l'obtention des résultats seront identifiés.

III. Résultats de l'état des lieux

a. Résultats de l'enquête nationale

L'enquête a été conduite au dernier trimestre de 2002 à Niamey, Maradi, Tillabéri, Diffa et Arlit auprès de 432 institutions du secteur public et privé, des ONG et des organisations intergouvernementales (OIG). L'étude jointe en annexe du plan fait ressortir un état des lieux complets des NTIC au Niger. Parmi ces résultats on peut citer :

- la faible pénétration des NTIC au Niger : le Niger est en général très sous-équipé. Les équipements qui existent sont très vieux et ne répondent plus aux applications informatiques récentes. Mais cette situation est encore plus grave dans le secteur public et dans les villes de l'intérieur ;
- les infrastructures de télécommunication sont vieilles et très loin de couvrir tout le territoire national ;

- la bande passante offerte par l'opérateur historique qui détient encore le monopole est très faible (2 Mégabits/s) ;
- la plupart des institutions n'ont qu'un seul poste de travail et les réseaux informatiques sont de dimension modeste (moins de 10 postes en général) ;
- les applications informatiques se confinent pour la majorité des institutions à des tâches de bureautique tandis qu'elles se limitent à la navigation dans le cas de l'Internet ;
- l'Internet est très peu développé dans les villes de l'intérieur, essentiellement par manque d'infrastructures
- le coût élevé des équipements est incompatible avec le niveau de pauvreté du pays (cf: SRP) ;
- les coûts d'accès à l'Internet sont parmi les plus élevés du continent
- le Niger fait face à un défaut cruel de ressources humaines dans le domaine des NTIC. Cette situation est encore plus criarde chez les femmes (19% seulement du personnel NTIC est féminin) ;
- les principaux freins au développement des NTIC exprimés par les institutions sont, dans l'ordre : le manque de moyens financiers, le manque de personnel qualifié, l'inexistence ou la mauvaise qualité des infrastructures, la bureaucratie et la centralisation des décisions

b. Résultats des études sectorielles

L'étude sectorielle sur le système éducatif et de formation professionnelle a fait ressortir les constats suivants :

- d'une manière générale, les structures de formation professionnelle n'intègrent pas les NTIC dans leurs programmes ;
- les structures de formation demeurent sous-équipées à cause du niveau élevé des coûts des équipements et des frais d'accès ;
- les compétences NTIC font cruellement défaut chez les formateurs de structures de formation au Niger ;
- les coûts de formation sur les thèmes pertinents demeurent très élevés par rapport au pouvoir d'achat des nigériens.

L'étude sectorielle sur le cadre juridique et réglementaire a conduit aux constats suivants :

- il y a une multitude d'institutions qui s'occupent des NTIC (Ministère de la Communication et ses directions, l'Autorité de Régulation Multisectorielle, le Conseil Supérieur de la Communication, le CCINT, le Comité de Suivi du plan NICI. Plusieurs institutions s'occupent de plusieurs fonctions à la fois (orientation, décision, mise en œuvre et suivi/contrôle) comme l'indique le tableau suivant :

Intervention	Orientation	Décisions	Mise en œuvre	Suivi & Contrôle
Institution				
Ministère de la Communication	X	X	X	X
Conseil Supérieur de la Communication	X	X	X	X
Autorité de Régulation Multisectorielle		X	X	X
CCINT	X	X	X	X
Direction de l'Informatique	X	X	X	
Comité National de Suivi du plan NICI	X	X	X	

- il est nécessaire de clarifier et d'harmoniser les nombreux textes juridiques (lois, ordonnances, décrets, arrêtés ministériels) qui régissent les NTIC au Niger ;
- il y a un besoin de définir une politique claire sur la libéralisation du secteur des télécommunications ;
- il est nécessaire d'harmoniser les politiques sectorielles aux tendances internationales et aux réalités du pays
- il est nécessaire de combler le vide juridique dû à l'impact des NTIC dans les transactions commerciales, la sécurité publique et privée.

c. Résultats de la collecte de données qualitatives

Les rencontres avec les acteurs publics, privés, de la société civile et les partenaires au développement ont permis de mettre en évidence des tendances positives dans le développement des NTIC au Niger qui peuvent se résumer ainsi :

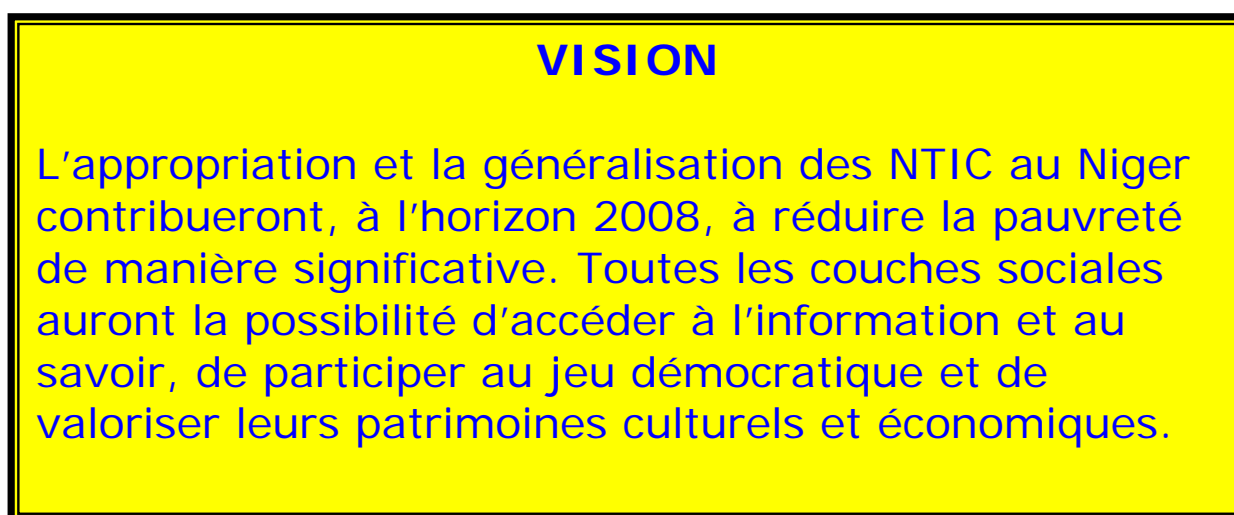
- le financement de 15,259 milliards de la Sonitel accordé par la BOAD et des banques privées dont ECOBANK est le chef de file permettra au Niger d'accroître de manière significative la capacité et la qualité de son réseau téléphonique. Il permettra aussi d'intégrer le Niger dans un vaste programme de liaisons à haut débit qui part du Sénégal (câble sous-marin SAT3), passe par le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Bénin (nouvelle liaison au câble sous-marin SAT3) ; il sera néanmoins nécessaire d'étendre la boucle de connexion en fibre optique entre le Burkina Faso et le Bénin vers l'intérieur du pays
- les opérateurs privés tel que Celtel Niger ont des plans de déploiement du réseau leur permettant de couvrir les principales villes du pays. Une quinzaine de villes seront couvertes d'ici fin 2004 (contre 6 villes couvertes actuellement) ; Afripa Telecom compte également couvrir d'autres villes en dehors de Niamey
- la plupart des partenaires au développement ont pratiquement tous une composante NTIC dans leurs programmes d'appui au développement même si cette composante demeure faible voire marginale. Par contre certains partenaires ont déjà des programmes spécifiques de développement des NTIC au Niger et d'autres ont affirmé leur intention d'appuyer le Niger dans ce domaine ;
- l'achèvement de la mise en place des structures de l'Agence de Régulation Multisectorielle permettra de mieux gérer les conflits existants entre opérateurs et entre ces derniers et le secteur public et d'assurer une meilleure régulation du secteur des télécommunications.

IV. Vision

La vision NTIC résulte d'un processus de réflexion qui a consisté à :

- identifier les priorités du Niger en matière de développement économique et social notamment la SRP ;
- recenser l'ensemble des contraintes qui inhibent le développement des NTIC au Niger
- identifier les contributions des NTIC dans la création d'emplois, l'accroissement des revenus, l'accès aux services de base, etc.

La vision partagée qui en est résultée est la suivante :



La réalisation d'une telle vision se fera au travers des six axes stratégiques suivants.

V. Axes stratégiques

a. Axe 1 : le Développement des Infrastructures

Cet axe constitue la base de tout développement des NTIC au Niger. Il indique les dispositions à prendre pour une généralisation de l'accès aux NTIC au Niger. Le plan NICI tiendra compte des plans de déploiement des réseaux des opérateurs privés de télécommunication (Sonitel, SahelCom, Celtel, Telecel, Afripa Telecom et autres opérateurs) ainsi que tout nouvel entrant.

b. Axe 2 : les NTIC et la S R P

Cet axe met particulièrement l'accent sur les objectifs de réduction de la pauvreté tels qu'ils ressortent du document officiel de stratégie de réduction de la pauvreté au Niger. Il s'agit de voir comment les NTIC pourront contribuer de façon notable à la réduction de la pauvreté au Niger

c. Axe 3 : le Cadre juridique et réglementaire

Cet axe vise à renforcer les institutions chargées de la réglementation (Ministère de la Communication), celles chargées de la régulation (Agence Multisectorielle de Régulation), à identifier les réformes nécessaires pour un développement harmonieux du secteur des NTIC. Le cadre juridique sera revu en fonction des priorités de développement fixé par les décideurs politiques tels que la création d'emplois et/ou l'accès universel.

d. Axe 4 : le Développement de contenus

Cet axe vise à identifier des projets concrets dans des secteurs prioritaires telles que l'éducation et la santé, voire l'agriculture et à mobiliser les ressources humaines, techniques et financières en vue de leur mise en œuvre.

e. Axe 5 : le Renforcement des Capacités

Cet axe est essentiel car il permettra au Niger de faire des sauts qualitatifs dans le développement des NTIC, de démultiplier les actions de formation par la formation de formateurs, de développer des contenus mieux adaptés à ses besoins.

f. Axe 6 : le Gouvernement électronique

Cet axe adresse la problématique de l'efficacité de l'administration, de la décentralisation, de l'implication des populations dans les prises de décisions les concernant. Il comporte deux sous-volets :

- l'e-administration qui facilitera les procédures et la circulation de l'information au sein de l'administration centrale et décentralisée, et
- l'e-gouvernance qui facilitera les relations entre l'administration et les usagers en permettant à ces derniers d'accéder à un ensemble de services publics sans être handicapés par la distance.

VI. Plan d'action

AXE 1 : Développement des Infrastructures

La situation au Niger se caractérise par une faible pénétration des NTIC sur le territoire national. Ceci est particulièrement lié au manque d'une vision nationale pour le développement et la vulgarisation des technologies de l'information et de la communication, qui a pour corollaire le manque d'un cadre réglementaire incitatif à l'investissement qui permettrait l'installation d'opérateurs privés, l'insuffisance, la vétusté et dans certains cas l'obsolescence des équipements.

Ceci a contribué à rendre inaccessible les NTIC à la population compte tenu de la cherté des services.

L'analyse de la situation a abouti à l'impérieuse nécessité de développer les infrastructures en les modernisant pour assurer la qualité des services, étendre le réseau pour assurer la desserte du territoire national et instituer un cadre propre à promouvoir les investissements.

Trois objectifs principaux ont été retenus, que nous avons notés :

- la couverture nationale
- l'accessibilité financière
- la qualité appropriée

Résumé narratif	Délais de réalisation	Acteurs, responsables de l'activité
Axe 1 : Développement des Infrastructures		
Objectif n°1 : Couvrir tout le territoire national d'une infrastructure NTIC moderne	2010 2006	
Initiative – clé 1.1 : Mise en place d'un backbone de télécommunication qui assure la couverture nationale	2006	Ministère de la Communication, Structure chargée des NTIC, SONITEL
Initiative-clé 1.2 : Révision du cahier des charges de SONITEL en vue de remplacer le réseau FH par un câblage en fibre optique sur l'ensemble du territoire	2004 - 2006	Ministère de la Communication et Ministère de la privatisation et SONITEL
Initiative-clé 1.3 : Révision de l'ordonnance 99-045 du 26/10/99 réglementant les télécommunications au Niger en vue d'une meilleure implication des opérateurs privés	2006	Cabinet du Premier Ministre, Ministère de la Communication, Opérateurs, ARM
Initiative-clé 1.4 : Inciter à la création de télécentres communautaires (téléphone, télévision et Internet)	2006	Cabinet du Premier Ministre, Ministère de la Communication, Opérateurs, Collectivités locales, Organisations du secteur privé et de la société civile
Initiative- clé 1.5 : Inciter les opérateurs à s'installer dans les zones isolées	2006	Cabinet du Premier Ministre, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Intérieur, Collectivités locales, Structure chargée des NTIC
Initiative-clé 1.6 : Inciter à la numérisation des équipements audiovisuels	2006	Ministère de la Communication, CSC, Opérateurs de l'audiovisuel

Résumé narratif	Délais de réalisation	Acteurs, responsables de l'activité
Objectif n°2 : Réduire les coûts d'accès pour le public	20065	
Initiative-clé 2.1 : Dissociation des fonctions « fournisseur d'accès » et « fournisseurs de services »	20064	Ministère de la Communication, ARM
Initiative-clé 2.2 : Exonération des équipements NTIC des droits de douanes et harmonisation avec l'espace UEMOA	2005	Assemblée Nationale, Ministère de l'Economie et des Finances,
Objectif n°3 : Améliorer la qualité du réseau	20085	
Initiative-clé 3.1 : augmentation de la bande passante jusqu'à 100 mégabits/s	20065	Ministère de la Communication, Structure chargée des NTIC, ARM, Opérateurs
Initiative-clé 3.2 : multiplication des points d'accès au niveau national et disponibilité du réseau en toutes circonstances, en tout temps et en tout lieu	20085	Ministère de la Communication, Structure chargée des NTIC, ARM, Opérateurs

AXE 2 : NTIC & SRP

Le Niger est classé parmi les pays les plus pauvres en matière d'indices du développement humain avec des indicateurs socio-économiques préoccupants (faible scolarisation, forte croissance démographique, faible taux de couverture sanitaire et faible couverture en eau potable, etc.).

Face à ces multiples défis, les NTIC s'avèrent être un outil incontournable pour la réalisation du bien-être social.

En effet, les NTIC offrent une opportunité d'atteindre plus efficacement les objectifs de développement en matière d'accès aux services sociaux de base, de croissance économique et de développement des secteurs productifs : création d'emplois, amélioration du niveau de scolarisation et d'accès aux soins de santé, amélioration de la capacité productive des entreprises et de l'administration...

Dans le cadre de l'élaboration du plan national en matière de NTIC, la « SRP et les NTIC » a été identifié comme un des axes majeurs.

Le présent rapport identifie un certain nombre d'objectifs et d'initiatives clé en prenant en compte les quatre axes de la SRP.

Résumé narratif	Délais de réalisation	Acteurs, responsables de l'activité
Axe 2 : Les NTIC dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté		
Objectif n°1 : Promouvoir et vulgariser l'utilisation des NTIC au profit des couches les plus défavorisées (jeunes, femmes, populations rurales)	20065	
Initiative – Clé 1.1 Prendre des mesures réglementaires, administratives et fiscales pour accélérer l'accès des pauvres aux NTIC	20064	Gouvernement Assemblée Nationale
Initiative –Clé 1.2 Favoriser l'émergence et la professionnalisation des médias jeunes	20065	Organisation des jeunes et des femmes
Initiative –Clé 1.3 Développer la collaboration entre les médias communautaires et associatifs par le biais de sessions de formation d'échanges d'expériences et d'assistance technique	20064	Association et organisation de jeunes et La structure chargée des NTIC.
Initiative –Clé 1.4 Sensibiliser les populations sur les avantages des NTIC	20064	La structure chargée des NTIC. Les organisations de jeunes, les ONG et Associations
Initiative –Clé 1.5 Développer le réseau des radios de proximité et des centres régionaux d'information pour le développement.	20064	Ministère de la Communication, OIG

Résumé Narratif	Délais de réalisation	Acteurs, responsables de l'activité
Objectif N°2: Utiliser les NTIC pour accélérer et améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux de base (Education, Santé)	201005	
Initiative –clé 2.1 : Introduire les NTIC dans les programmes de formation à tous les niveaux.	201004	Gouvernement – Secteur Privé - OIG
Initiative –clé 2.2 : Favoriser l'utilisation des outils de formation à distance et de recherche universitaire en réseau	20064	Université – Centres de Formation – Gouvernement
Initiative –clé 2.3 : Assurer au moyen des NTIC une large sensibilisation des populations sur la lutte contre le SIDA, la santé de la reproduction /Planning familial	200104	Ministère de la Santé et de la Lutte Contre Endémies –OIG– ONG et Association
Initiative –clé 2.4 : Promouvoir la Télé-Médecine	200805	Ministère de la Santé et de la Lutte Contre les Endémies – Université –OIG
Initiative –clé 2.5 : Accélérer la modernisation des outils de gestion des ressources en eau et veille climatique	200704	ACMAD–OMM– ICRISAT– AGRHYMET Gouvernement - ANPIP

Résumé Narratif	Délais de réalisation	Acteurs, responsables de l'activité
Objectif N° 3 : Favoriser à travers les NTIC la croissance économique par le développement des secteurs productifs (Agriculture, Elevage, Secteur Privé, Tourisme)	201005	
Initiative-clé 3.1 : Développer l'Agriculture et l'Elevage grâce aux NTIC	201004	Gouvernement – Partenaires au développement – ONG – Association
Initiative-clé 3.2 : Lutter contre la désertification et améliorer la gestion des ressources naturelles grâce aux NTIC	200804	Gouvernement – OIG – ONG et Associations
Initiative –clé 3.3 : Contribuer au moyen des NTIC à l'exploitation des substances pouvant servir d'intrants au secteur agricole	201004	Institutions de recherche - Gouvernement
Initiative –clé 3.4 : Promouvoir le tourisme nigérien au plan interne, sous-régional et international	20064	Gouvernement – Secteur Privé
Initiative –clé 3.5 : Mettre en place au moyen de NTIC un système d'information et de communication entre les producteurs ruraux et les centres marchands.	20064	Gouvernement- OIG - Secteur Privé
Initiative clé 3.6. : Favoriser au moyen des NTIC une meilleure connaissance des opportunités, des atouts et des possibilités d'investissement au Niger	20064	Ministère du Commerce – Chambre de Commerce, d'Industrie, et d'Artisanat du Niger

Résumé Narratif	Délais de réalisation	Acteurs, responsables de l'activité
Objectif N°4 : Assurer au moyen des NTIC la promotion de la bonne gouvernance, de la décentralisation du respect de l'état de droit et le renforcement des capacités.	201005	
Initiative –clé 4.1 : Utiliser Internet pour diffuser et vulgariser l'ensemble des informations et documents des structures nationales	20084	Gouvernement – Assemblée Nationale - OIG
Initiative –clé 4.2 : Assurer la formation civique et politique et la promotion de la culture démocratique et citoyenne grâce aux NTIC	201004	Partis Politiques – ONG – Associations et Gouvernement.
Initiative –clé 4.3 : Moderniser au moyen des NTIC les outils d'échange d'information des entités décentralisées vis à vis de l'administration centrale et entre les administrés et les élus.	201004	Collectivités – Gouvernement - OIG
Initiative –clé 4.4 : Assurer au moyen des NTIC la promotion de la gouvernance, l'amélioration des performances et une meilleure lisibilité des instruments budgétaires.	20085	Collectivités – Gouvernement
Initiative –clé 4.5 : Favoriser au moyen des NTIC le suivi et évaluation des programmes de la SRP	20064	Gouvernement – SP/DSRP – INS – ONG - OIG
Initiative –clé 4.6 : Donner grâce aux NTIC un caractère plus participatif et plus démocratique aux prises de décisions	20084	Gouvernement –

AXE 3 : Renforcement des Capacités

La Commission "Renforcement des Capacités" a fait le constat qu'au NIGER, la problématique des NTIC se pose en termes de :

- Faible pénétration des NTIC, notamment dans les milieux scolaires
- Insuffisance de ressources humaines spécialisées et reconnues
- Carence à l'échelle sous- régionale et nationale de structures de formation de niveau Ingénieur en Informatique et en Télécommunication

Pour relever ce défi, il faut renforcer les capacités selon les trois objectifs stratégiques suivants:

1. A l'horizon 2004 – 2005, intégrer la pratique des NTIC dans les écoles publiques et privées.
2. Pour couvrir les besoins nationaux, dans les cinq ans l'Etat nigérien doit former au moins 1000 ingénieurs certifiés dans les systèmes informatiques (Microsoft, CISCO, ORACLE, LINUX...)
3. A l'horizon 2008, le Niger doit se doter d'un pôle d'excellence en matière de formation en NTIC

Résumé narratif	Délais de réalisation	Acteurs, responsables de l'activité
Axe 5 : Renforcement des capacités		
Objectif n° 1 : A l'horizon 20054-20085, l'Etat doit intégrer les NTIC dans toutes les écoles publiques et privées	20085	
Initiative 1.1 : Equiper les établissements secondaires et supérieurs en outils informatiques et points d'accès et réhabiliter la télévision scolaire dans le primaire	20054-2008	Ministère de l'Enseignement de BaseEBA, MESSRT et les partenaires au développement
Initiative- clé 1.2 : Initiation et formation continue des enseignants aux NTIC	20084	Administrations, ONG, Comité de suivi
Initiative- clé 1.3 Introduction des logiciels libres dans les programmes de formation	20064	MESSRT, MEB, Société Informatique, ONG, Association
Initiative- clé 1.4 Prendre des mesures incitatives notamment la défiscalisation totale du matériel informatique et la réduction des coûts de communication dans les institutions de formation afin de promouvoir le développement des NTIC	20054 - 20075	Assemblée Nationale, MEF, MC/PSP
Objectif n° 2 : Pour couvrir les besoins nationaux dans les cinq ans à venir, l'Etat Nigérien doit former au moins 1000 ingénieurs certifiés dans les systèmes informatiques (CISCO, ORACLE, Microsoft, Linux, etc.)	201008	
Initiative- clé 2.1 Signer des accords de partenariat avec les organismes de certification en informatique	20064	Structure chargée des NTIC, MESSRT et MC/PSP
Initiative- clé 2.2 Appuyer les sociétés informatiques de la place à la création des centres de certification	20065	Structure chargée des NTIC, MESSRT, MC/PSP et sociétés d'informatique
Initiative- clé 2.3 Inciter à la formation de 1000 ingénieurs certifiés dans les systèmes informatiques (CISCO, ORACLE, Microsoft, Linux, etc.)	201005	Structure chargée des NTIC, MESSRT, MC/PSP
Objectif n° 3 : A l'horizon 201008, le Niger doit se doter d'un pôle d'excellence en matière de formation en NTIC	201008	
Initiative- clé 3.1 Favoriser la création de partenariat avec les institutions de l'enseignement supérieur reconnues pour la formation présentielle et/ou à distance des cadres de haut niveau	20075	Comité de suivi, MESSRT, OIG
Initiative- clé 3.2 : Créer une école supérieure en informatique et télécommunication (niveau ingénieur Bac+5)	201008	Comité de suivi, MESSRT, CAMES et Université

AXE 4 : Développement de contenus

Le Niger doit se doter de moyens pour valoriser son patrimoine culturel et économique sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, il doit :

- faciliter l'accès aux NTIC par une amélioration et une généralisation de ses infrastructures de télécommunications
- renforcer ses ressources humaines dans le domaine des NTIC
- initier des projets pilotes dans le domaine de la santé et de l'éducation

Le développement de contenus locaux en NTIC doit permettre aux nigériens de s'approprier les NTIC en communiquant et en échangeant des informations au niveau régional, national et international.

Grâce aux compétences ainsi acquises, le Niger pourra réduire à moyen terme sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur tout en répondant aux besoins de sa population

Résumé narratif	Délais de réalisation	Acteurs, responsables de l'activité
Axe 4 : Développement de contenus		
Objectif 1 : Améliorer le système d'information sanitaire et le rendre accessible au niveau national	20075	
Initiative- clé 1.1 : Améliorer la base de données des statistiques sanitaires et la mettre en réseau	2007 4	Ministère de la Santé
Initiative- clé 1.2 : Rendre accessible aux populations l'information sur les médicaments génériques	2004-2007 5	Ministère de la Santé, Collectivités, Groupements associatifs, ONG, Ordre des Pharmaciens
Initiative 1.3 : Initier les prestations médicales à distance.	2004-2007 5	Ministère de la Santé, Faculté de Médecine, Ordre des Médecins
Objectif 2 : contribuer à l'amélioration du taux de scolarisation et améliorer la qualité de l'enseignement.	201008	
Initiative- clé 2.1 : Rendre accessible la documentation sur les outils didactiques en ligne	2007 4	Ministère de l'Enseignement de Base, Ministère des Enseignements Secondaires et Supérieurs, de la Recherche et de la Technologie et les partenaires au développement
Initiative- clé 2.2 : Concevoir et mettre en œuvre les programmes de formation à distance dans les établissements secondaires et supérieurs	2004-2010 08	Ministère de l'Enseignement de Base, Ministère des Enseignements Secondaires et Supérieurs, de la Recherche et de la Technologie et les partenaires au développement
Initiative 2.3 : Créer des écoles virtuelles grâce au télé-enseignement au niveau primaire et secondaire	2004-2010 08	Ministère de l'Enseignement de Base, Ministère des Enseignements Secondaires et Supérieurs, de la Recherche et de la Technologie et les partenaires au développement

<u>Objectif 3 : Création d'un portail touristique, artisanal et culturel du Niger</u>	20064	
Initiative- clé 3.1 : Création d' un portail touristique, artisanal et culturel permettant de mieux vendre la destination du Niger et de mieux valoriser les produits artisanaux et culturels	20064	Ministère du Commerce, Ministère du Tourisme, Ministère des Sports et de la Culture, Chambre de Commerce, Ministère de l'Environnement, Partenaires au développement
<u>Objectif 4 : Promotion des produits agro-sylvo-pastoraux</u>	20085	
Initiative- clé 4.1 : <u>Mettre en place un</u> Système d'Information permettant l'amélioration quantitative et qualitative de la production	2004 - <u>20075</u>	Ministère de l'Agriculture, Ministère des Ressources Animales, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, Collectivités, Groupements associatifs, partenaires au développement
Initiative- clé 4.2 : Ouvrir des points d'accès à l'information sur les circuits et les opportunités de commercialisation	2004 - <u>20075</u>	Ministère de l'Agriculture, Ministère des Ressources Animales, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, Collectivités, Groupements associatifs, partenaires au développement
Initiative 4.3 : Créer un système de commerce électronique dans le secteur agricole	2004 - <u>20085</u>	Ministère de l'Agriculture, Ministère des Ressources Animales, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, Collectivités, Groupements associatifs, partenaires au développement

AXE 5 : Cadre juridique et réglementaire

Le cadre juridique des NTIC au Niger se caractérise par l'existence de nombreux vides juridiques.

En effet, le droit positif nigérien ignore les nombreuses activités qui se développent dans le secteur NTIC à travers le monde.

De même, il est silencieux sur la répression des infractions susceptibles d'être commises par le moyen informatique.

C'est dans le souci de répondre à ces différentes préoccupations que le présent objectif a été présenté.

Le cadre institutionnel des NTIC est caractérisé par l'existence de plusieurs organes dont les compétences sont parfois concurrentes. Cela les expose à de fréquents conflits de compétences qui nuisent à leur efficacité.

De même, on note l'absence dans le secteur d'une autorité capable d'impulser une certaine convergence des actions menées par ces différents organes

Résumé narratif	Délais de réalisation	Acteurs, responsables de l'activité
Axe 3 : cadre juridique et réglementaire des NTIC		
Objectif n°1 : Mise à jour du cadre juridique eu égard à l'avènement des NTIC	20075	
Initiative – clé 1-1 : Harmonisation des textes relatifs aux NTIC à l'échelle de l'UEMOA	20075	Ministère de la justice, Ministère des affaires étrangères et de la Coopération, Ministère de l'Economie et des Finances
Initiative-clé 1.2 : Elaboration des textes relatifs à la signature électronique (cf Code civil)	20064	Ministère de la justice, Ministère de la Communication
Initiative clé 1.3 : élaboration des textes sur la cybercriminalité (cf Code pénal).	20064	Ministère de la justice, Ministère de la Communication
Initiative-clé 1.4 : Signature et ratification des conventions internationales sur les NTIC	20064	Ministère des Affaires étrangères et Assemblée nationale
Initiative-clé 1.5 : Elaboration d'une réglementation sur le commerce électronique.	20064	Ministères de la Justice, Ministère de la Communication, Ministère du Commerce
Initiative-clé 1.6 : Elaboration des textes sur la cryptographie.	20064	Présidence de la République, Ministère de la Communication, Ministère de la Justice, structure chargée des NTIC , ARM
Initiative- clé 1.7 : Vulgarisation du règlement et des directives de l'UEMOA sur la concurrence	20064	Ministère de la Justice, Ministère du Commerce, Ministère de l'Economie et des Finances
Initiative-clé 1.8 : Elaboration des textes sur la protection de la vie privée en matière informatique	20064	Ministère de la Justice, Ministère du Commerce, Ministère de l'Intérieur, Structure en charge des NTIC

Initiative-clé 1.9 : Elaboration d'une charte de « nommage » Internet du nom de domaine national	200 <u>6</u> 5	Société civile, Université, ARM, Structure en charge des NTIC , Sonitel
Initiative-clé 1.10 : Exonérer les équipements NTIC des droits de douanes et harmoniser avec l'espace UEMOA	200 <u>6</u> 4	Ministère de l'Economie et des Finances, Structure chargée des NTIC
Initiative-clé 1.11 : Elaborer des textes sur la protection des consommateurs de produits NTIC	200 <u>6</u> 5	Ministère du Commerce, Ministère de la Justice
Objectif n°2 : Réactualisation et harmonisation du cadre institutionnel	2007 <u>4</u>	
Initiative-clé 2.1 : Harmonisation des textes régissant les différentes institutions intervenant dans le domaine des NTIC	200 <u>6</u> 4	Conseil Supérieur de la Communication, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Communication, ARM, Structure chargée des NTIC
Initiative-clé 2.2 : Création d'une agence chargée de la mise en œuvre du plan NICI et de la promotion des NTIC	2004 <u>HC/NTIC</u>	Présidence de la République, Assemblée Nationale, Cabinet du Premier Ministre, Ministère de la Justice, Ministère de la Communication, ARM, CSC
Initiative-clé 2.3 : Créer une autorité (sous forme d'association) chargée de la gestion des noms de domaine	2007 <u>4</u>	Société civile, Université, ARM, Structure en charge des NTIC , Sonitel
Initiative-clé 2.4 : Révision des textes régissant l'ARM pour dissocier les fonctions de contrôle des fonctions d'exécution.	<u>2006</u>	Cabinet du Premier Ministre, ARM, Ministère de la Communication, Ministère du Commerce, Ministère de la Privatisation et de la Restructuration des Entreprises

AXE 6 : e-gouvernement

Les besoins du gouvernement en matière de NTIC sont immenses d'où la nécessité d'adopter une démarche cohérente et innovante qui peuvent permettre à l'administration nigérienne d'effectuer des sauts qualitatifs dans le domaine des NTIC.

Les gains de productivité et d'efficience peuvent être considérables.

L'e-administration va permettre au Niger d'obtenir des gains de productivité significatifs grâce à une meilleure circulation de l'information, à une traçabilité des procédures administratives et une meilleure collaboration au sein d'un même service et entre les services gouvernementaux. L'e-administration peut également accélérer le processus de décentralisation en cours.

L'e-gouvernance permettra aux autorités de donner aux populations une meilleure visibilité de l'action gouvernementale en rapprochant les services de l'administration aux usagers quel que soit l'endroit où ils se trouvent. L'e-gouvernance facilitera la démocratisation de l'information publique et accélérera le processus démocratique en donnant la possibilité aux populations de participer aux prises de décision politique les concernant.

Résumé narratif	Délais de réalisation	Acteurs responsables de l'activité
Axe 6: e-gouvernement (e-administration & e-gouvernance)		
Objectif n° 1 : Automatiser les procédures administratives de l'administration	201008	
Initiative- clé 1.1 : Elaboration d'un schéma directeur pour chaque ministère	2004-20075	Etat, société civile, partenaires au développement
Initiative- clé 1.2 : Mise en œuvre des schémas directeurs	2004-201008	Comité interministériel
Initiative- clé 1.3 : Rendre accessible les textes réglementaires et législatifs aux citoyens	20064	Ministères, Comité et les partenaires au développement
Objectif n° 2 : Création d'un Intranet gouvernemental	2006	
Initiative- clé 2.1 : Câbler les ministères et leurs démembrements et les interconnecter	2004-20075	Structure chargée des NTIC et partenaires au développement
Initiative- clé 2.2 : Gestion électronique des correspondances administratives	20075	Ministères et leurs démembrements
Initiative- clé 2.3 : Fédération des bases de données	20076	Structure chargée des NTIC
Initiative- clé 2.4 : Création d'un site Intranet gouvernemental	2004--20065	Structure chargée des NTIC
Objectif n° 3 : Création d'un extranet pour l'administration centrale et décentralisée	2010	
Initiative- clé 3.1 : Acquisition à distance de certaines pièces d'Etat-civil (Casier judiciaire, carte d'identité nationale etc.)	2005—201008	Structure chargée des NTIC et partenaires au développement, Min Intérieur, Min Justice
Initiative- clé 3.2 : Mise en place d'un serveur vocal	20076	Structure chargée des NTIC et partenaires au développement
Initiative- clé 3.3 : Création d'un moteur de recherche (du site gouvernemental)	2004-20076	Structure chargée des NTIC
Objectif n° 4 : Création d'un site Internet Gouvernemental	20064	
Initiative- clé 4.1 : Elaborer la carte postale du Niger	20064	Structure chargée des NTIC et partenaires au développement
Initiative- clé 4.2 : Assurer la visibilité de l'action gouvernementale par les NTIC	20064	CCCG, Structure chargée des NTIC et partenaires au développement